



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Anouk St-Aubin
Anouk.st-aubin@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Lanceur à tirs multiples de 40mm		Date 2023-11-23
Solicitation No. – N° de l'invitation A/202300014		Amendment No. – N° de la modification 3
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202300014		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	2023-12-01	
F.O.B. – F.A.B See herein — Voir aux présentes	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Anouk St-Aubin Anouk.st-aubin@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 438-462-2984	Facsimile No. – No. de télécopieur	

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1

À la page 12,

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix- soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Il semblerait que les soumissionnaires étrangers puissent proposer des prix pour cet article dans la devise de leur pays et que la Couronne va utiliser un cours au comptant dans le cadre de l'évaluation de la soumission. Pourriez-vous répondre aux questions suivantes?

Question 1a) Puisque la majorité des fournisseurs pour cette catégorie d'arme se trouve à l'extérieur du Canada, les soumissionnaires canadiens ont-ils le droit de proposer des prix en devise étrangère?

Réponse 1a) Tous les prix soumis seront convertis en devise canadienne aux fins d'évaluation seulement. Les taux seront évalués en fonction du taux de change à la date de clôture des soumissions.

Question 1b) Puisque la Couronne va utiliser un cours au comptant aux fins d'évaluation des offres en devises étrangères, serait-il également question d'attribuer le contrat au soumissionnaire étranger dans la devise de son pays? Si tel n'est pas le cas, veuillez expliquer comment le montant sur les DC sera fixé aux fins du contrat.

Réponse 1b) Les contrats sont attribués dans la devise de la soumission. Les taux convertis sont fournis aux fins d'évaluation uniquement.

Question 2

À la page 13 – 4.1.2.1

- 3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat DDP usine ou DDP destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix DDP usine ou point d'expédition et DDP destination. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP destination.**

L'obligation de proposer des prix fermes DDP destination pour une période allant jusqu'à 4 ans est très difficile, le coût du carburant et du transport au cours des 4 prochaines années étant impossible à estimer avec exactitude. Qui plus est, à l'exception des lanceurs, vous n'avez pas fourni les quantités d'articles expédiés, et la quantité pour chaque destination n'a pas été déterminée. Il nous faut toutes ces informations pour produire des données précises sur les coûts. Puisque les offres seront évaluées sur la base de la DDP destination, nous avons besoin de plus d'informations concernant les pièces particulières à acheter, leur quantité et leur destination précise, ainsi



que le moment où les commandes seront passées. Pourriez-vous fournir les renseignements demandés, sinon modifier les critères de sélection afin de refléter une attribution d'après DDP usine?

Réponse 2

Les accessoires facultatifs (tableau 3) et les pièces facultatives (tableau 4) ne font pas partie de l'évaluation des soumissions.

Les pièces facultatives et les accessoires facultatifs ne sont pas considérés aux fins d'évaluation, mais leur prix est requis pour les achats futurs (le cas échéant).

Des prix unitaires fermes sont exigés et la DDP destination sera établie selon l'adresse figurant à l'Annexe A.

Question 3

Page 19

***O12** L'extrémité bouche extérieure du canon doit comporter une partie filetée pour permettre la fixation d'accessoires, tels qu'une coupelle de lancement, par l'intermédiaire d'une interface filetée. La partie filetée doit avoir une longueur d'au moins 80 mm.*

Le système d'arme que nous allons proposer est spécialement conçu sans partie filetée sur le canon. Aucun des accessoires de notre système d'arme n'a besoin de la partie filetée. Cette caractéristique obligatoire que vous avez mentionnée est propre à un seul fabricant. L'ajout de cette caractéristique à titre d'exigence limitera inutilement la concurrence à un seul soumissionnaire et aura pour conséquence que toutes les autres armes soumises ne seront pas conformes à l'exigence. Nous demandons que l'exigence d'une partie filetée à l'extrémité du canon soit retirée de la liste des exigences obligatoires.

Réponse 3

La spécification suivante doit être maintenue. En ce qui concerne les anciens échantillons de lanceurs, nous avons procédé à des vérifications et ce n'était pas un problème du point de vue de la fabrication. Certains lanceurs utilisent une interface filetée sur le canon pour fixer les rails/accessoires montés sur le canon. En fait, ils filetent tout le canon et usinent le fil/matériau supplémentaire pour des raisons esthétiques; nous demandons simplement qu'il soit laissé afin que nous puissions attacher d'autres accessoires. Ces accessoires seront personnalisés ou usinés pour convenir au filetage du lanceur; c'est pourquoi nous ne le précisons pas davantage. Voir la modification 1 à l'invitation.

MODIFICATION À L'INVITATION

1) À la page 15

SUPPRIMER:

Phase 1 – Évaluation technique obligatoire / Présélection

Critère	Critères techniques obligatoires	Méthodologie d'évaluation	SUBSTANTIATION Veuillez renvoyer à l'offre technique (page et paragraphe) [Complété par le soumissionnaire]	ÉVALUATION RESPECT/NON-RESPECT [Complété par l'évaluateur de la GRC]
---------	----------------------------------	---------------------------	---	--



O1	Le lanceur doit être un lanceur à tirs multiples actuellement utilisé par d'autres organisations policières ou militaires nord-américaines.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) une attestation indiquant qu'un organisme militaire ou un service de police nord-américain utilise actuellement son lanceur à tirs multiples de 40 mm.		
O2	Le lanceur doit avoir été soumis à des essais environnementaux. Un exemple d'essai environnemental est l'essai par temps froid.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O3	Les soumissionnaires doivent attester que les services de garantie/réparation seront assurés par le fabricant d'équipement d'origine (FEO) ou par un centre de réparation agréé nord-américain.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant. (b) une liste de tous les centres de réparation nord-américains agréés (le cas échéant). (c) un énoncé de tous les services de garantie et de réparation applicables offerts par le FEO ou ses centres de réparation nord-américains agréés.		



O4	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il existe une formation d'armurier adaptée au lanceur proposé.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) un syllabus de la formation proposée. (*Note aux soumissionnaires : Les soumissionnaires ne seront pas évalués sur le contenu du syllabus fourni).		
O5	Le lanceur doit être fabriqué pour tirer des munitions de 40 x 46 mm à faible vitesse et de 40 x 51 mm à vitesse moyenne. Il doit également être capable de tirer des munitions de 40 x 46 mm moins létales et chimiques qui sont utilisées dans les applications militaires et de maintien de l'ordre qui peuvent avoir une longueur de 140 mm.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O6	Le lanceur doit être doté d'une poignée-pistolet intégrale avec un levier de sécurité ambidextre externe facilement accessible des deux côtés tout en saisissant la poignée.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O7	Le lanceur doit avoir les caractéristiques de sécurité suivantes :	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation		



	<p>(a) une sécurité manuelle ambidextre</p> <p>(b) un bloque-percuteur ou un mécanisme d'avance du barillet qui n'activera pas ou ne fera pas tourner le barillet à moins qu'un projectile ne soit tiré</p> <p>(c) un axe d'alignement du barillet ou une tige de guidage qui empêche le tir ou la décharge si le barillet n'est pas complètement verrouillé ou en position fermée.</p>	<p>sur le produit/une attestation du fabricant.</p>		
O8	<p>Le lanceur doit être doté d'un mode de tir à double action. Ce mécanisme doit être conçu pour s'auto-réinitialiser afin de permettre une capacité de double frappe sans qu'il soit nécessaire de réarmer ou de réactiver le mécanisme de tir.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir :</p> <p>(a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.</p>		
O9	<p>Le lanceur doit être doté d'un dispositif de chargement et de déchargement à ouverture latérale ou à basculement latéral qui exposera complètement le</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir :</p> <p>(a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.</p>		



	barillet pour faciliter le chargement ou l'éjection des douilles.			
O10	Le canon doit avoir une longueur d'au moins 12 po/304 mm.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O11	Le mécanisme de relâchement ou d'ouverture du barillet doit être ambidextre et facilement accessible par la main d'appui en position de tir.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O12	L'extrémité bouche extérieure du canon doit comporter une partie filetée pour permettre la fixation d'accessoires, tels qu'une coupelle de lancement, par l'intermédiaire d'une interface filetée. La partie filetée doit avoir une longueur d'au moins 80 mm.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O13	Le récepteur du lanceur doit être fabriqué dans des matériaux à haute résistance et inoxydables tels que l'acier inoxydable, et présenter une finition de surface qui empêchera l'usure et la	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		



	corrosion.			
O14	Toutes les pièces internes critiques ou de contrôle du tir doivent avoir une finition autolubrifiante inoxydable. Un revêtement de nickel imprégné de téflon tel que le Robar NP3 est connu pour répondre à ce critère.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O15	Le lanceur doit être équipé d'un rail Picatinny pouvant être adapté à différents systèmes de visée ainsi que d'un fût doté d'une interface Keymod ou similaire permettant de fixer différents accessoires.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O16	La face de la culasse du lanceur doit utiliser une bague de percuteur remplaçable.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O17	Le lanceur doit être équipé d'une crosse réglable en longueur et d'un sabot anti-recul en caoutchouc ou intégré.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O18	Le lanceur doit être muni d'un barillet d'au moins six projectiles d'une longueur	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation		



	adaptée aux munitions de moins de 142 mm de longueur.	sur le produit/une attestation du fabricant.		
O19	Le barillet doit être doté d'un éjecteur manuel pour faciliter l'éjection de toutes les cartouches ou douilles en même temps.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O20	Le barillet doit pouvoir fonctionner de manière semi-automatique et de manière manuelle pour permettre un tir rapide ou de sélectionner un barillet à utiliser.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O21	Le barillet doit être équipé d'un piston ou d'un clapet actionné par gaz de sorte qu'il ne pivote pas de sa position prédéterminée à moins qu'un projectile ne soit tiré.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O22	Le barillet doit comporter un levier d'activation de type manuel qui doit l'actionner manuellement.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O23	Le relâchement manuel du barillet du lanceur ne doit faire avancer le barillet que d'un trou de charge par application ou activation.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		



O24	Les trous de charge du barillet doivent être clairement identifiés à l'aide d'un système de marquage numéroté visible des deux côtés du lanceur.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O25	Le trou de charge sur le barillet qui est aligné directement avec le canon doit être celui qui sera utilisé si on tire sur la gâchette.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O26	Le barillet doit être doté d'un bouclier de protection avant soudé ou intégré au boîtier du lanceur.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O27	Le bouclier avant du barillet sur le lanceur doit comporter des ouvertures en bas pour permettre à tout matériau lâche ou piégé de sortir.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O28	Le barillet doit comporter un ressort d'horlogerie qui peut être remonté afin d'assurer une tension suffisante pour faire tourner le barillet pour chaque cycle de chargement.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O29	Le cycle d'enroulement du barillet doit se	Le soumissionnaire doit fournir :		



dérouler sur une révolution du barillet. Une fois qu'il a été enroulé sur 360 degrés, le barillet doit s'arrêter sur le premier trou de charge pour reprendre la séquence de numérotation.	(a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
--	--	--	--

INSÉRER :

Phase 1 – Évaluation technique obligatoire / Présélection

Critère	Critères techniques obligatoires	Méthodologie d'évaluation	SUBSTANTIATION Veuillez renvoyer à l'offre technique (page et paragraphe) [Complété par le soumissionnaire]	ÉVALUATION RESPECT/NON-RESPECT [Complété par l'évaluateur de la GRC]
O1	Le lanceur doit être un lanceur à tirs multiples actuellement utilisé par d'autres organisations policières ou militaires nord-américaines.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) une attestation indiquant qu'un organisme militaire ou un service de police nord-américain utilise actuellement son lanceur à tirs multiples de 40 mm.		
O2	Le lanceur doit avoir été soumis à des essais environnementaux. Un exemple d'essai environnemental est l'essai par temps froid.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O3	Les soumissionnaires	Le soumissionnaire		



	<p>doivent attester que les services de garantie/réparation seront assurés par le fabricant d'équipement d'origine (FEO) ou par un centre de réparation agréé nord-américain.</p>	<p>doit fournir :</p> <p>(a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.</p> <p>(b) une liste de tous les centres de réparation nord-américains agréés (le cas échéant).</p> <p>(c) un énoncé de tous les services de garantie et de réparation applicables offerts par le FEO ou ses centres de réparation nord-américains agréés.</p>		
O4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il existe une formation d'armurier adaptée au lanceur proposé.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir :</p> <p>(a) un syllabus de la formation proposée.</p> <p>(*Note aux soumissionnaires : Les soumissionnaires ne seront pas évalués sur le contenu du syllabus fourni).</p>		
O5	<p>Le lanceur doit être fabriqué pour tirer des munitions de 40 x 46 mm à faible vitesse et de 40 x 51 mm à vitesse moyenne. Il doit également être capable de tirer des munitions de 40 x 46 mm</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir :</p> <p>(a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.</p>		



	moins létales et chimiques qui sont utilisées dans les applications militaires et de maintien de l'ordre qui peuvent avoir une longueur de 140 mm.			
O6	Le lanceur doit être doté d'une poignée-pistolet intégrale avec un levier de sécurité ambidextre externe facilement accessible des deux côtés tout en saisissant la poignée.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O7	Le lanceur doit avoir les caractéristiques de sécurité suivantes : (a) une sécurité manuelle ambidextre (b) un bloque-percuteur ou un mécanisme d'avance du barillet qui n'activera pas ou ne fera pas tourner le barillet à moins qu'un projectile ne soit tiré (c) un axe d'alignement du barillet ou une tige de guidage qui empêche le tir ou la décharge si le barillet n'est pas complètement verrouillé ou en position fermée.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		



O8	Le lanceur doit être doté d'un mode de tir à double action. Ce mécanisme doit être conçu pour s'auto-réinitialiser afin de permettre une capacité de double frappe sans qu'il soit nécessaire de réarmer ou de réactiver le mécanisme de tir.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O9	Le lanceur doit être doté d'un dispositif de chargement et de déchargement à ouverture latérale ou à basculement latéral qui exposera complètement le barillet pour faciliter le chargement ou l'éjection des douilles.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O10	Le canon doit avoir une longueur d'au moins 12 po/304 mm.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O11	Le mécanisme de relâchement ou d'ouverture du barillet doit être ambidextre et facilement accessible par la main d'appui en position de tir.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O12	L'extrémité bouche extérieure du	Le soumissionnaire		



	<p>canon doit comporter une partie filetée (ou celle-ci doit pouvoir être ajoutée sur demande) pour permettre la fixation d'accessoires, tels qu'une coupelle de lancement, par l'intermédiaire d'une interface filetée. La partie filetée doit avoir une longueur d'au moins 80 mm.</p>	<p>doit fournir :</p> <p>(a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant. OU</p> <p>(b) fournir une déclaration de conformité confirmant qu'une interface filetée peut être ajoutée sur demande.</p>		
O13	<p>Le récepteur du lanceur doit être fabriqué dans des matériaux à haute résistance et inoxydables tels que l'acier inoxydable, et présenter une finition de surface qui empêchera l'usure et la corrosion.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir :</p> <p>(a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.</p>		
O14	<p>Toutes les pièces internes critiques ou de contrôle du tir doivent avoir une finition autolubrifiante inoxydable. Un revêtement de nickel imprégné de téflon tel que le Robar NP3 est connu pour répondre à ce critère.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir :</p> <p>(a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.</p>		
O15	<p>Le lanceur doit être équipé d'un rail Picatinny pouvant être adapté à différents</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir :</p> <p>(a) de la</p>		



	systèmes de visée ainsi que d'un fût doté d'une interface Keymod ou similaire permettant de fixer différents accessoires.	documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O16	La face de la culasse du lanceur doit utiliser une bague de percuteur remplaçable.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O17	Le lanceur doit être équipé d'une crosse réglable en longueur et d'un sabot anti-recul en caoutchouc ou intégré.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O18	Le lanceur doit être muni d'un barillet d'au moins six projectiles d'une longueur adaptée aux munitions de moins de 142 mm de longueur.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O19	Le barillet doit être doté d'un éjecteur manuel pour faciliter l'éjection de toutes les cartouches ou douilles en même temps.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O20	Le barillet doit pouvoir fonctionner de manière semi-automatique et de manière	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la		



	manuelle pour permettre un tir rapide ou de sélectionner un barillet à utiliser.	documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O21	Le barillet doit être équipé d'un piston ou d'un clapet actionné par gaz de sorte qu'il ne pivote pas de sa position prédéterminée à moins qu'un projectile ne soit tiré.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O22	Le barillet doit comporter un levier d'activation de type manuel qui doit l'actionner manuellement.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O23	Le relâchement manuel du barillet du lanceur ne doit faire avancer le barillet que d'un trou de charge par application ou activation.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O24	Les trous de charge du barillet doivent être clairement identifiés à l'aide d'un système de marquage numéroté visible des deux côtés du lanceur.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O25	Le trou de charge sur le barillet qui est aligné directement avec le canon doit être	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la		



	celui qui sera utilisé si on tire sur la gâchette.	documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O26	Le barillet doit être doté d'un bouclier de protection avant soudé ou intégré au boîtier du lanceur.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O27	Le bouclier avant du barillet sur le lanceur doit comporter des ouvertures en bas pour permettre à tout matériau lâche ou piégé de sortir.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O28	Le barillet doit comporter un ressort d'horlogerie qui peut être remonté afin d'assurer une tension suffisante pour faire tourner le barillet pour chaque cycle de chargement.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		
O29	Le cycle d'enroulement du barillet doit se dérouler sur une révolution du barillet. Une fois qu'il a été enroulé sur 360 degrés, le barillet doit s'arrêter sur le premier trou de charge pour reprendre la séquence de numérotation.	Le soumissionnaire doit fournir : (a) de la documentation sur le produit/une attestation du fabricant.		

2) À la page 23



SUPPRIMER :

Phase 2 – Évaluation technique obligatoire / Évaluation des échantillons

Critère	Critères techniques obligatoires	Méthodologie d'évaluation	RESPECT/NON-RESPECT [Complété par l'évaluateur de la GRC]
O5	Le lanceur doit être fabriqué pour tirer des munitions de 40 x 46 mm à faible vitesse et de 40 x 51 mm à vitesse moyenne. Il doit également être capable de tirer des munitions de 40 x 46 mm moins létales et chimiques qui sont utilisées dans les applications militaires et de maintien de l'ordre qui peuvent avoir une longueur de 140 mm.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O6	Le lanceur doit être doté d'une poignée-pistolet intégrale avec un levier de sécurité ambidextre externe facilement accessible des deux côtés tout en saisissant la poignée.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O7	Le lanceur doit avoir les caractéristiques de sécurité suivantes : (a) une sécurité manuelle ambidextre (b) un bloque-percuteur ou un mécanisme d'avance du barillet qui n'activera pas ou ne fera pas tourner le barillet à moins qu'un projectile ne soit tiré (c) un axe d'alignement du barillet ou une tige de guidage qui empêche le tir ou la décharge si le barillet n'est pas complètement verrouillé ou en position fermée.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O8	Le lanceur doit être doté d'un mode de tir à double action. Ce mécanisme doit être conçu pour s'auto-réinitialiser afin de permettre une capacité de double frappe sans qu'il soit nécessaire de réarmer ou de réactiver le mécanisme de tir.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté	



		physiqueme nt.	
O9	Le lanceur doit être doté d'un dispositif de chargement et de déchargement à ouverture latérale ou à basculement latéral qui exposera complètement le barillet pour faciliter le chargement ou l'éjection des douilles.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiqueme nt.	
O10	Le canon doit avoir une longueur d'au moins 12 po/304 mm.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) mesuré physiqueme nt.	
O11	Le mécanisme de relâchement ou d'ouverture du barillet doit être ambidextre et facilement accessible par la main d'appui en position de tir.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiqueme nt.	
O12	L'extrémité bouche extérieure du canon doit comporter une partie filetée pour permettre la fixation d'accessoires, tels qu'une coupelle de lancement, par l'intermédiaire d'une interface filetée. La partie filetée doit avoir une longueur d'au moins 80 mm.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquem ent. (b) mesuré physiquem ent.	
O13	Le récepteur du lanceur doit être fabriqué dans des matériaux à haute résistance et inoxydables tels que l'acier inoxydable, et présenter une finition de surface qui empêchera l'usure et la corrosion.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiqueme	



		nt.	
O14	Toutes les pièces internes critiques ou de contrôle du tir doivent avoir une finition autolubrifiante inoxydable. Un revêtement de nickel imprégné de téflon tel que le Robar NP3 est connu pour répondre à ce critère.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O15	Le lanceur doit être équipé d'un rail Picatinny pouvant être adapté à différents systèmes de visée ainsi que d'un fût doté d'une interface Keymod ou similaire permettant de fixer différents accessoires.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O16	La face de la culasse du lanceur doit utiliser une bague de percuteur remplaçable.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O17	Le lanceur doit être équipé d'une crosse réglable en longueur et d'un sabot anti-recul en caoutchouc ou intégré.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O18	Le lanceur doit être muni d'un barillet d'au moins six projectiles d'une longueur adaptée aux munitions de moins de 142 mm de longueur.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement. (b) mesuré physiquement.	



O19	Le barillet doit être doté d'un éjecteur manuel pour faciliter l'éjection de toutes les cartouches ou douilles en même temps.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O20	Le barillet doit pouvoir fonctionner de manière semi-automatique et de manière manuelle pour permettre un tir rapide ou de sélectionner un barillet à utiliser.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O21	Le barillet doit être équipé d'un piston ou d'un clapet actionné par gaz de sorte qu'il ne pivote pas de sa position prédéterminée à moins qu'un projectile ne soit tiré.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O22	Le barillet doit comporter un levier d'activation de type manuel qui doit l'actionner manuellement.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O23	Le relâchement manuel du barillet du lanceur ne doit faire avancer le barillet que d'un trou de charge par application ou activation.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O24	Les trous de charge du barillet doivent être clairement identifiés à l'aide d'un système de marquage	Le lanceur à tirs multiples proposé par le	



	numéroté visible des deux côtés du lanceur.	soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O25	Le trou de charge sur le barillet qui est aligné directement avec le canon doit être celui qui sera utilisé si on tire sur la gâchette.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O26	Le barillet doit être doté d'un bouclier de protection avant soudé ou intégré au boîtier du lanceur.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O27	Le bouclier avant du barillet sur le lanceur doit comporter des ouvertures en bas pour permettre à tout matériau lâche ou piégé de sortir.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O28	Le barillet doit comporter un ressort d'horlogerie qui peut être remonté afin d'assurer une tension suffisante pour faire tourner le barillet pour chaque cycle de chargement.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O29	Le cycle d'enroulement du barillet doit se dérouler sur une révolution du barillet. Une fois qu'il a été enroulé sur 360 degrés, le barillet doit s'arrêter sur le premier trou de charge pour reprendre la séquence de numérotation.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté	



		physiqueme nt.	
--	--	-------------------	--

INSÉRER :

Phase 2 – Évaluation technique obligatoire / Évaluation des échantillons

Critère	Critères techniques obligatoires	Méthodologie d'évaluation	RESPECT/NON-RESPECT [Complété par l'évaluateur de la GRC]
O5	Le lanceur doit être fabriqué pour tirer des munitions de 40 x 46 mm à faible vitesse et de 40 x 51 mm à vitesse moyenne. Il doit également être capable de tirer des munitions de 40 x 46 mm moins létales et chimiques qui sont utilisées dans les applications militaires et de maintien de l'ordre qui peuvent avoir une longueur de 140 mm.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiqueme nt.	
O6	Le lanceur doit être doté d'une poignée-pistolet intégrale avec un levier de sécurité ambidextre externe facilement accessible des deux côtés tout en saisissant la poignée.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiqueme nt.	
O7	Le lanceur doit avoir les caractéristiques de sécurité suivantes : (a) une sécurité manuelle ambidextre (b) un bloque-percuteur ou un mécanisme d'avance du barillet qui n'activera pas ou ne fera pas tourner le barillet à moins qu'un projectile ne soit tiré (c) un axe d'alignement du barillet ou une tige de guidage qui empêche le tir ou la décharge si le barillet n'est pas complètement verrouillé ou en position fermée.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiqueme nt.	



O8	Le lanceur doit être doté d'un mode de tir à double action. Ce mécanisme doit être conçu pour s'auto-réinitialiser afin de permettre une capacité de double frappe sans qu'il soit nécessaire de réarmer ou de réactiver le mécanisme de tir.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O9	Le lanceur doit être doté d'un dispositif de chargement et de déchargement à ouverture latérale ou à basculement latéral qui exposera complètement le barillet pour faciliter le chargement ou l'éjection des douilles.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O10	Le canon doit avoir une longueur d'au moins 12 po/304 mm.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) mesuré physiquement.	
O11	Le mécanisme de relâchement ou d'ouverture du barillet doit être ambidextre et facilement accessible par la main d'appui en position de tir.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O12	L'extrémité bouche extérieure du canon doit comporter une partie filetée (ou celle-ci doit pouvoir être ajoutée sur demande) pour permettre la fixation d'accessoires, tels qu'une coupelle de lancement, par l'intermédiaire d'une interface filetée. La partie filetée doit avoir une longueur d'au moins 80 mm.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (c) inspecté physiquement. (d) mesuré physiquement.	



O13	Le récepteur du lanceur doit être fabriqué dans des matériaux à haute résistance et inoxydables tels que l'acier inoxydable, et présenter une finition de surface qui empêchera l'usure et la corrosion.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O14	Toutes les pièces internes critiques ou de contrôle du tir doivent avoir une finition autolubrifiante inoxydable. Un revêtement de nickel imprégné de téflon tel que le Robar NP3 est connu pour répondre à ce critère.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O15	Le lanceur doit être équipé d'un rail Picatinny pouvant être adapté à différents systèmes de visée ainsi que d'un fût doté d'une interface Keymod ou similaire permettant de fixer différents accessoires.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O16	La face de la culasse du lanceur doit utiliser une bague de percuteur remplaçable.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O17	Le lanceur doit être équipé d'une crosse réglable en longueur et d'un sabot anti-recul en caoutchouc ou intégré.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O18	Le lanceur doit être muni d'un barillet d'au moins six projectiles d'une longueur adaptée aux munitions de moins de 142 mm de longueur.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire	



		e sera : (c) inspecté physiquement. (d) mesuré physiquement.	
O19	Le barillet doit être doté d'un éjecteur manuel pour faciliter l'éjection de toutes les cartouches ou douilles en même temps.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O20	Le barillet doit pouvoir fonctionner de manière semi-automatique et de manière manuelle pour permettre un tir rapide ou de sélectionner un barillet à utiliser.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O21	Le barillet doit être équipé d'un piston ou d'un clapet actionné par gaz de sorte qu'il ne pivote pas de sa position prédéterminée à moins qu'un projectile ne soit tiré.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O22	Le barillet doit comporter un levier d'activation de type manuel qui doit l'actionner manuellement.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O23	Le relâchement manuel du barillet du lanceur ne doit faire avancer le barillet que d'un trou de charge par application ou activation.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera :	



		(a) inspecté physiquement.	
O24	Les trous de charge du barillet doivent être clairement identifiés à l'aide d'un système de marquage numéroté visible des deux côtés du lanceur.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O25	Le trou de charge sur le barillet qui est aligné directement avec le canon doit être celui qui sera utilisé si on tire sur la gâchette.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O26	Le barillet doit être doté d'un bouclier de protection avant soudé ou intégré au boîtier du lanceur.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O27	Le bouclier avant du barillet sur le lanceur doit comporter des ouvertures en bas pour permettre à tout matériau lâche ou piégé de sortir.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
O28	Le barillet doit comporter un ressort d'horlogerie qui peut être remonté afin d'assurer une tension suffisante pour faire tourner le barillet pour chaque cycle de chargement.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	



O29	Le cycle d'enroulement du barillet doit se dérouler sur une révolution du barillet. Une fois qu'il a été enroulé sur 360 degrés, le barillet doit s'arrêter sur le premier trou de charge pour reprendre la séquence de numérotation.	Le lanceur à tirs multiples proposé par le soumissionnaire sera : (a) inspecté physiquement.	
-----	---	---	--

3) À la page 46 :
SUPPRIMER :



Clear Data - Effacer les données



Government of Canada / Gouvernement du Canada

English Instructions

Instructions français

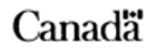
Contract Number / Numéro du contrat SRCL 102385 / 202300014
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Royal Canadian Mounted Police	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Operational Readiness and Response	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work - Brève description du travail Contractor to deliver armourer training at RCMP sites Ottawa and Regina. Contractor will be escorted at all times while on RCMP sites.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c.) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c.) <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified
--

TBS/GCT 350-103 (2004/12)



INSÉRER :



Clear Data - Effacer les données



Government of Canada
Gouvernement du Canada

English Instructions

Instructions français

Contract Number / Numéro du contrat
SRCL102385 / 202300014

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Royal Canadian Mounted Police	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Operational Readiness and Response	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work - Brève description du travail Contractor to deliver armourer training at RCMP sites Ottawa and Regina. Contractor will be escorted at all times while on RCMP sites.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciales sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	
Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Security Classification / Classification de sécurité

Unclassified



TBS/SCT 350-103 (2004/12)



4) À la page 59
SUPPRIMER :

LVERS102385

NON CLASSIFIÉ

5. Contrôles de sécurité du personnel

- 5.1. Tous les entrepreneurs travaillant pour la GRC ou embauchés par celle-ci doivent détenir une cote de sécurité/autorisation de sécurité valide. Si le personnel de l'entrepreneur a accès à des renseignements de nature délicate de la GRC, la cote de sécurité/l'autorisation de sécurité valide de la GRC ou l'équivalence approuvée par la GRC* doit être au niveau approprié. Le personnel de l'entrepreneur doit faire l'objet d'une vérification par la GRC avant de se voir accorder l'accès à des renseignements, aux systèmes, aux biens et/ou aux installations. La GRC se réserve le droit d'interdire l'accès à tout membre du personnel de l'entrepreneur à tout moment. En cas d'incident, de sécurité ou autre, la GRC a le droit de refuser ou de suspendre l'accès aux emplacements, aux services ou aux données de la GRC si les situations justifient cette mesure, en attendant l'examen de l'incident.
- 5.2. Lorsque la GRC détermine, par exemple, qu'une autorisation d'accès à l'installation (FA2), une cote de fiabilité approfondie, ou une cote de fiabilité approfondie avec autorisation de niveau Secret est nécessaire, elle invite les entrepreneurs à visiter son portail en ligne pour y remplir les formulaires.
- 5.3. Tout le personnel de l'entrepreneur et des sous-traitants doit conserver une autorisation de sécurité du niveau correspondant à la nature délicate des travaux à réaliser tout au long du cycle de vie du contrat, conformément à la LVERS.
- 5.4. L'autorisation de sécurité du personnel doit être en place avant le début de tout travail lié au besoin.
- 5.5. Lorsqu'on a besoin de personnel sans autorisation de sécurité, ses rôles doivent être identifiés et approuvés au préalable par la GRC dans la LVERS une fois le fournisseur retenu choisi.
- 5.6. Il incombera à l'entrepreneur d'informer la GRC de toute modification au personnel en ce qui touche les exigences relatives à la sécurité. Par exemple : Personnel autorisé qui quitte l'entreprise ou qui ne soutient plus le contrat de la GRC, nouveau personnel nécessitant un filtrage de sécurité et personnel nécessitant un renouvellement de son filtrage de sécurité.
- 5.7. Les critères de filtrage de sécurité de la GRC dépassent ceux de la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#).
- 5.8. La GRC se réserve le droit d'augmenter ou de modifier les niveaux de sécurité requis, selon ce qu'elle juge approprié, lorsque les rôles professionnels auront été bien définis.

**Les équivalences de cote/autorisation de sécurité doivent être approuvées par écrit par le dirigeant principal de la sécurité (DPS) de la GRC ou son délégué.*



INSÉRER :

LVERS102385

NON CLASSIFIÉ

5. Contrôles de sécurité du personnel

- 5.1. Tous les entrepreneurs travaillant pour la GRC ou embauchés par celle-ci doivent détenir une cote de sécurité/autorisation de sécurité valide. Si le personnel de l'entrepreneur a accès à des renseignements de nature délicate de la GRC, la cote de sécurité/l'autorisation de sécurité valide de la GRC ou l'équivalence approuvée par la GRC* doit être au niveau approprié. Le personnel de l'entrepreneur doit faire l'objet d'une vérification par la GRC avant de se voir accorder l'accès à des renseignements, aux systèmes, aux biens et/ou aux installations. La GRC se réserve le droit d'interdire l'accès à tout membre du personnel de l'entrepreneur à tout moment. En cas d'incident, de sécurité ou autre, la GRC a le droit de refuser ou de suspendre l'accès aux emplacements, aux services ou aux données de la GRC si les situations justifient cette mesure, en attendant l'examen de l'incident.
- 5.2. Lorsque la GRC détermine une **autorisation d'accès à l'installation (FA2)** est nécessaire, elle invite les entrepreneurs à visiter son portail en ligne pour y remplir les formulaires.
- 5.3. Tout le personnel de l'entrepreneur et des sous-traitants doit conserver une autorisation de sécurité du niveau correspondant à la nature délicate des travaux à réaliser tout au long du cycle de vie du contrat, conformément à la LVERS.
- 5.4. L'autorisation de sécurité du personnel doit être en place avant le début de tout travail lié au besoin.
- 5.5. Lorsqu'on a besoin de personnel sans autorisation de sécurité, ses rôles doivent être identifiés et approuvés au préalable par la GRC dans la LVERS une fois le fournisseur retenu choisi.
- 5.6. Il incombera à l'entrepreneur d'informer la GRC de toute modification au personnel en ce qui touche les exigences relatives à la sécurité. Par exemple : Personnel autorisé qui quitte l'entreprise ou qui ne soutient plus le contrat de la GRC, nouveau personnel nécessitant un filtrage de sécurité et personnel nécessitant un renouvellement de son filtrage de sécurité.
- 5.7. Les critères de filtrage de sécurité de la GRC dépassent ceux de la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#).
- 5.8. La GRC se réserve le droit d'augmenter ou de modifier les niveaux de sécurité requis, selon ce qu'elle juge approprié, lorsque les rôles professionnels auront été bien définis.

**Les équivalences de cote/autorisation de sécurité doivent être approuvées par écrit par le dirigeant principal de la sécurité (DPS) de la GRC ou son délégué.*